

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## PPL sur la profession d'infirmier adoptée à l'Assemblée Nationale

à Paris, le 11 mars 2025,

### VICTOIRE !

La proposition de loi sur la **profession d'infirmier** a été adoptée à l'Assemblée Nationale ce lundi 10 mars ! Une avancée majeure pour le système de santé, qui **doit permettre d'accroître la reconnaissance de la profession** et d'élargir son exercice. Un texte grandement attendu par les infirmier·ère·s.

**La FNESI félicite l'adoption de la proposition de loi sur la profession d'infirmier par l'Assemblée Nationale.**

Malgré le dépôt d'amendements hors sujet, le texte a été adopté majoritairement intact. Parmi ces idées décorrélées de la réalité, plusieurs propositions visaient à **ajouter une quatrième année de formation infirmière**. Les étudiant·e·s infirmier·ère·s s'opposent fermement à la possibilité d'ajouter une année supplémentaire à une formation déjà éprouvante.

### Un danger immédiat pour le système de santé.

Dans le contexte de tension de notre système de santé, l'idée d'une quatrième année qui créerait une « année blanche », est un **danger pour notre système de santé**, qui ne peut pas se priver de 25 000 nouveaux·elles infirmier·ère·s pendant une année entière. Par ailleurs, dans l'actualité du PLF, déjà particulièrement contraint, il n'y aurait **aucun financement** pour cette année supplémentaire.

**Les étudiant·e·s infirmier·ère·s s'opposent à la proposition d'une quatrième année de formation.**

Le système de formation ne répond déjà pas suffisamment aux besoins des étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI) actuellement en formation. Aujourd'hui, les **terrains de stage et l'encadrement manquent**, une quatrième année ne fera qu'augmenter le **mal-être des étudiant·e·s** en stage.

**Avancer d'un pas, reculer de 4 :  
comment mettre à mal une formation en souffrance.**

À l'aube de la réforme de la formation, il n'est **pas acceptable de reculer** cette intégration universitaire. Cela va à l'encontre de l'uniformisation européenne et reviendrait à sortir de l'**universitarisation** initiée en 2009. Il forcerait les étudiant·e·s à sortir du schéma Licence - Master - Doctorat (LMD), qui est un enjeu majeur dans la possibilité de poursuites d'études.

**La FNESI félicite le rejet des amendements visant à imposer une quatrième année de formation non désirée.**

**La FNESI sera vigilante lors de la suite du parcours législatif de la proposition de loi.**

**Ilona Denis**  
Présidente  
presidence@fnesi.org  
06 40 81 65 09



**Elodie Lenfant**  
Attachée Presse  
presse@fnesi.org  
06 59 35 54 33